

SITUATION DE HANDICAP

Qui verse l'aide accordée?

Publié le : 25 juin 2020

C'est la MDPH qui verse l'aide, pour le compte des partenaires du comité de gestion.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55